

Plan d'aménagement général - Lieu-dit "Kohnenhof" à Eisenbach



FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-LTC 2007 et 2010, de la BD-LORTHO 2013 et 2016

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCH (ex.2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (inventaire de terrain en 2013-2016)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Délimitation de la zone verte

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

- Zones d'habitation**
 - HAB-1** zone d'habitation 1
- Zones mixtes**
 - MIX-v** zone mixte villageoise
 - MIX-v DP** zone mixte villageoise Dasbourg Pont
 - MIX-r** zone mixte rurale
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
 - BEP** zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
 - BEP-et**
- Zones d'activités**
 - ECO-c1** zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-c1** zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
 - ECO-c2** zone d'activités économiques communale type 2
 - ECO-r** zone d'activités économiques régionale
- Zones de sports et de loisirs**
 - REC-1** zone de sports et de loisirs - activités de plein air
 - REC-2** zone de sports et de loisirs - sports
 - REC-3.1** zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
 - REC-3.2** zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires accueil et logement de service, activités du secteur HORECA
 - REC-5** zone de sports et de loisirs - Parc
- Zones spéciales**
 - SPEC gas** zone spéciale "garage et station-service"
 - SPEC sap** zone spéciale "sapinière"
 - SPEC ca** zone spéciale "coopérative agricole"
 - SPEC ess** zone spéciale "économie sociale et solidaire"
- Zones de jardins familiaux**
 - JAR**

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones		COS		CUS	
		max.	min.	max.	min.
		max.	min.	max.	min.

ZONE VERTE

- AGR** Zones agricoles
- FOR** Zones forestières *
- PARC** Zones de parc public
- VERB** Zones de verdure

* Les zones forestières sont indiquées sur la base de l'OSB 2007 actualisée sur la base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'écart des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- Zones d'aménagement différé**
- Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)**
- Zones des "servitudes urbanisation"**

N servitude "urbanisation - milieu naturel"	Na servitude "urbanisation - Natura 2000"
E servitude "urbanisation - eau"	St servitude "urbanisation - Stationnement"
P servitude "urbanisation - paysage"	CV servitude "urbanisation - coulée verte"

Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)

couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

secteur protégé de type "environnement construit"

constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif

gabarits d'une construction existante à préserver - à titre indicatif

Zone de risques naturels prévisibles

zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain

Zones d'extraction

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire**
 - Grands ensembles paysagers "Haute-Sûre - Kischpelt" (Duest) & "Vallée de l'Our" (Erf) (MAT 02.2021)
 - Couloirs verts "CV06 - Hosingen-Sof" & "CV07 - Hoescheid-Dick" (MAT 02.2021)
 - Zone d'activités économiques régionale existante "Hosingen" (MAT 02.2021)
 - Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7) & "Sécurisation de la N7 entre le giratoire Frischhof et le giratoire Wempenhaard" (MAT 02.2021)

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- zones Natura 2000**
 - zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle**
 - NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0001002 "Vallée de l'Our de Ouren à Walleendorf Pont"
 - NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0001005 "Vallées de la Sère, de la Witte, de la Clève et du Lallgebach"
 - NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0002003 "Vallée supérieure de l'Our et affluents de Laler à Dasbourg"
 - NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0002013 "Région Kischpelt" (Zone de protection spéciale, telle que transmise aux services compétents de la Commission européenne - Direction générale Environnement) - à titre indicatif
 - Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018) RF 05 "Kischpelt"
 - Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018) RF 13 "Tallengen Freng op Bannel"

à la protection des sites et monuments nationaux

aux réseaux d'infrastructures de transport national

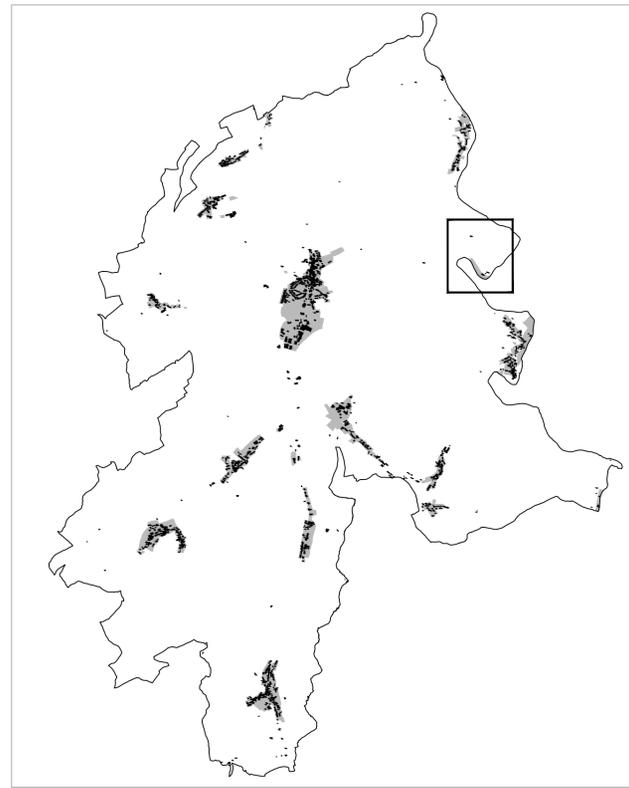
à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)

- HQ 10
- HQ 100
- HQ extreme

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

Biotoypes, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17e/ou 20
source : habitats - PROCHROF, COJ, élor-ens
 biotoypes - milieux couverts MDDI 2014, autres remarquables AEF 2014, biotoypes - zones urbanisées ou destinée à être urbanisées COS, élor-ens, Föder Landschaftshilfen 2011 - 2016; contrôle en procédure avec Orthophoto 2017 par CO3

- Art. 17 H** habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17/20 H** habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope** - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope** - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope** - éléments ponctuels protégés
- Lignes électriques**
 - à haute tension Source: BD-LTC 2007



Ref. n°: 74C/022/2017	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPY ET RÉPRODUCTION INTERDITES
BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPY ET RÉPRODUCTION INTERDITES
CBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPY ET RÉPRODUCTION INTERDITES

Concept Conseil Communication
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
 3, bd. de l'Alzette
 L-1124 Luxembourg
 Tel.: (+352) 26 68 41 29
 Fax: (+352) 26 68 41 27
 Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage:	Administration communale de Parc Hosingen		
Projet:	Plan d'Aménagement Général		
Objet:	Version coordonnée - Lieu-dit "Kohnenhof" à Eisenbach		

Modifications ponctuelles	Révisé	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
1 Wahlhausen-Dickt, "Parc" Plans Directeurs Sectoriels	74C/027/2021	21.04.2022	28.02.2022

Échelle: 1 / 2.500	Plan n°: 1208_VC1_pag_KO
Indice: A	Date: 31.08.2021
Élaboré: C. Rabe	Contrôlé: U. Truffer
	Validé: U. Truffer

Chaque dessin arrêté et envoyé à l'urbanisme, à l'écologie, au climat et au développement durable, au service de l'urbanisme et de l'environnement de la commune de Parc Hosingen, est soumis à la validation de l'Etat. Ce document est le résultat d'un processus de concertation et de dialogue entre les différents acteurs concernés.